

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 25 septembre 2025

En exercice : 18

L'an deux mil vingt cinq

Présents : 11

Le vingt-cinq septembre à vingt heures et trente minutes

Votants : 13

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie

Absents : 07

en séance publique sous la présidence de

Jean-François PEROCHEAU, Maire

Date de convocation : Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire
22/09/2025

Mmes, MM, CLERC Cécilia, MECHINEAU Jean-Luc, GRIMALDI Jean-Claude,
BIRON Olivier, GUYOT Jean-René, OLIVIERO Delphine, MONNERON Yann,
MALRIEU Jérôme, ROBIN Myriam, BIBARD Frédéric.

Date d'affichage :
22/09/2025

Formant la majorité des membres en exercice.
Excusés : MM, De PARSEVAL Anne, DUBOIS Karine, NEAU Pierre, GUERIN
Sarah, RICHARD Sébastien, GUILBAUD Jean-Maurice, BARRETEAU Gladys,.
Absents : M

Madame Anne De PARSEVAL a donné pouvoir à Madame Cécilia CLERC
Monsieur Jean-Maurice GUILBAUD à donné pouvoir à Monsieur Jean-François PEROCHEAU

Monsieur Yann MONNERON est nommé secrétaire de séance.

**✓ RESTAURATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL
DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA
VENDEE**

M. le Maire expose qu'il appartient à la collectivité de veiller au bon état de conservation des registres d'état civil.

Le service des Archives Départemental propose d'aider les communes dans cette obligation. Il analyse les registres qui leur sont confiés, fait établir un devis des frais de restauration et permet l'obtention d'une subvention départementale pour aider à financer ce coût.

Nous avons 2 registres des naissances et 1 tables décennale à faire restaurer. La subvention départementale est de 30% du coût HT.

Le tableau de financement serait le suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------|-------------------|------------------|-------------------------|
| Table décennale 1803-1932 | 855,00 € | Département 30 % | 465,75 € |
| Naissances 1903-1912 | 383,50 € | Autofinancement | 1 086,75 € |
| Naissances 1933-1942 | 315,00 € | | |
| Total | 1 552,50 € | | Total 1 552,50 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Département de la Vendée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François PEROCHEAU



Le Secrétaire de séance,
Yann MONNERON